



RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GÉNÉRAL

à l'appui des comptes 2024

(Du 26 mars 2025)

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

En exécution des dispositions légales et réglementaires, nous vous soumettons notre rapport à l'appui de la gestion et des comptes 2024.

INTRODUCTION

Alors que le budget de fonctionnement prévoyait un excédent de charges de 2.4 millions de francs, l'exercice 2024 se termine avec un bénéfice de 1.5 million de francs, soit une amélioration de 3.9 millions de francs.

Le Conseil communal est très heureux de retrouver une situation bénéficiaire, puisque cela ne s'était plus produit depuis l'année 2015. Neuf ans plus tard, une évolution très dynamique des recettes fiscales a permis de retrouver des chiffres noirs.

Si la progression concerne tous les impôts, celle de l'impôt sur le revenu des frontaliers a été particulièrement importante en 2024, suivie de celle sur les recettes fiscales des entreprises et enfin celle résultant de l'imposition des contribuables locaux.

Le bénéfice dégagé permet de proposer, dans une perspective d'allègement de charges futures, d'alimenter deux préfinancements existants, à savoir celui pour le réaménagement du site du Communal et celui pour les mesures à réaliser dans le cadre du Plan Directeur Partiel des Mobilités (PDPM).

Le montant de l'autofinancement est positif à hauteur de 8.1 millions de francs, au plus haut depuis 10 ans, et des investissements bruts totaux ont été réalisés à hauteur de 8 millions de francs. Le niveau d'endettement brut a augmenté de 1.5 million, passant de 143.8 millions à 145.3 millions de francs.

De manière synthétique, le tableau ci-après présente les principales variations constatées par rapport à la prévision budgétaire. Chacun des postes identifiés fera l'objet de commentaires plus détaillés dans la suite du présent rapport.

Déficit budget 2024	2 429 155.00
dégradation [+] / amélioration [-] identifiés	-3 942 313.94
<i>Revenus fiscaux</i>	-7 491 500.00
<i>Réévaluation Viteos plus élevée que prévue</i>	-422 900.00
<i>Plus-value vente de terrain</i>	-189 600.00
<i>Récupération de subvention à la construction</i>	-173 000.00
<i>Facturation pré-parascolaire</i>	-168 500.00
<i>Produit des taxes d'équipement</i>	-147 600.00
<i>Vente de bois</i>	-146 300.00
<i>Charge d'intérêts</i>	71 500.00
<i>Charges de personnel</i>	123 200.00
<i>Dévaluation d'actions</i>	167 900.00
<i>Frais de chauffage et électricité (PA et PF)</i>	200 900.00
<i>Pertes débiteurs impôt pers. physiques</i>	222 775.00
<i>Subventions reçues canton et Confédération</i>	302 600.00
<i>Alimentation réserve préfin. PDPM</i>	586 200.00
<i>Pas d'équilibre MHL via réserve BO</i>	1 030 800.00
<i>Alimentation réserve préfin. site du Communal</i>	1 700 000.00
<i>Solde de divers facteurs</i>	391 211.06
Bénéfice comptes 2024	-1 513 158.94

Ce résultat bénéficiaire est encourageant. Par rapport aux comptes 2023, l'impôt global progresse de l'ordre de 6.6 millions poursuivant ainsi sa progression entamée depuis 2021. La progression est très marquée pour l'impôt frontaliers (+2.9 millions) et pour les personnes morales (+2.7 millions). L'impôt des personnes physiques n'est pas en reste, puisqu'il progresse aussi de près de 1 million sur la période considérée. Ces aspects sont examinés plus en détail dans la suite du présent rapport, dans le chapitre consacré aux recettes fiscales.

Le volet des charges connaît une évolution maîtrisée, même si les charges de biens, services et marchandises s'inscrivent en hausse par rapport au budget prévu (+0.6 million) avec des charges d'énergie et des pertes sur débiteurs impôt en forte hausse. Pour cette année, l'écart statistique de 1 million se révèle trop important. Les charges de personnel sont proches du budget (+0.1 million) et les charges de transfert en totale adéquation. Ces éléments seront développés dans la partie consacrée aux commentaires détaillés.

Avec un niveau d'inflation de 1.1% de 2023 à 2024, la période inflationniste semble derrière, impactant moins les comptes. Ce taux est inférieur au taux de 2.1% de 2022 à 2023 et de 2.8% de 2021 à 2022.

Les taux d'intérêts, en forte hausse en 2022, ont retrouvé des niveaux plus raisonnables en 2023 et la tendance à la baisse avec une stabilisation s'est confirmée en 2024. L'époque des taux négatifs est toujours révolue.

Le Conseil communal relève toujours le bon niveau de la fortune de la Ville, avec 69.6 millions de francs à fin 2024, et elle constitue, avec la réserve de politique conjoncturelle de 10 millions de francs, des bases solides pour l'avenir.

Néanmoins, avec l'augmentation inévitable de l'endettement liée à la réalisation de deux investissements d'importance (nouvelle STEP et piscine), l'objectif prioritaire à court moyen-terme est d'atteindre une stabilisation, voire une diminution, du niveau d'endettement.

Les prochaines années seront déterminantes pour participer à l'amélioration de la santé financière de notre commune. La bonne reprise des recettes fiscales est un signe encourageant, mais la rapide dégradation conjoncturelle et le contexte géopolitique obligent à rester vigilant sur l'état des finances communales. La maîtrise du déficit, ou le maintien du bénéfice, reste donc une priorité pour le Conseil communal. A moyen et long terme, l'attractivité sera améliorée avec le tunnel d'évitement de la Ville du Locle et la ligne ferroviaire directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds – Le Locle.

Les investissements bruts pour 2024 se montent à 8 millions et les investissements nets à 7.3 millions de francs. Le budget prévoyait un montant total des investissements bruts à hauteur de 13.8 millions, incluant des montants importants pour la STEP et le changement des filtres de la piscine. Déduction faite de ces derniers, le budget des investissements bruts était de 10.8 millions de francs, portant à 73.1% le taux de réalisation des investissements prévus. A titre de comparaison, les investissements bruts se montaient à 7.3 millions en 2023 et 6.3 millions en 2022.

La capacité d'autofinancement, correspondant au résultat de l'exercice auquel s'ajoutent les amortissements du patrimoine administratif et les corrections en fonction des attributions ou prélèvements aux réserves et financements spéciaux, est positive à hauteur de 8.1 millions de francs. Elle était de 3.4 millions en 2023. Le degré d'autofinancement atteint 116.5%.

En lien direct avec la capacité d'autofinancement, le niveau de la dette brute à moyen et long terme se monte au 31.12.2024 à 145.3 millions. Ce solde représente une augmentation de 1.5 million de francs par rapport à l'année précédente.

Enfin, la fortune passe de 68.1 millions au 01.01.2024 à 69.6 millions au 31.12.2024, soit une augmentation de 1.5 million de francs correspondant au résultat de l'exercice.

La suite du présent rapport reprend l'ensemble de l'évolution des charges et des revenus de manière détaillée.

CHARGES DE PERSONNEL

30 Charges de personnel	Comptes 2024	Budget 2024	Variations par rapport au budget 2024	Comptes 2023
	Fr.	Fr.	%	Fr.
300 Autorités et commissions	911 100	849 700	+7.2%	870 933
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	20 513 669	20 066 770	+2.2%	19 932 638
302 Salaires des enseignants	12 192 701	12 396 200	-1.6%	12 047 117
304 Allocations	444 119	449 550	-1.2%	455 402
305 Cotisations patronales	7 345 597	7 374 650	-0.4%	7 220 232
306 Prestations de l'employeur	-84 174	1 800	-4776.4%	-412 018
309 Autres charges de personnel	222 057	283 179	-21.6%	196 556
Total	41 545 069	41 421 849	+0.3%	40 310 861

Le total des salaires bruts (natures 300, 301 et 302) s'élève à Fr. 33'617'470.- pour un budget 2024 de Fr. 33'312'670.- alors que les comptes 2023 présentaient un total de Fr. 32'850'688.-.

Les salaires du personnel administratif et d'exploitation (301) s'élèvent à Fr. 20'513'669.- pour un budget de Fr. 20'066'770.-, soit une augmentation de Fr. 446'899.-. Par rapport aux comptes 2023, l'augmentation s'élève à Fr. 581'031.-. Au 01.01.2024, les salaires ont été indexés de 2.3 points d'inflation entre les indices de prix à la consommation (IPC) de mai 2022 et mai 2023. La réserve de 0.8 point non appliquée au 1^{er} janvier 2023 a été maintenue. Les échelons automatiques ont été octroyés.

Le nombre d'équivalents plein temps (EPT) est passé, quant à lui, de 244.12 au 31.12.2023 à 246.28 au 31.12.2024 (y compris apprentis-stagiaires pour 26.35 EPT), soit une augmentation de 2.16 EPT. A noter que le nombre d'EPT pour les apprentis-stagiaires augmente de 3.35. Le nombre d'EPT sans apprentis-stagiaires diminue donc de 1.19.

BIENS, SERVICES ET MARCHANDISES

31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation		Comptes 2024	Budget 2024	Variations par rapport au budget 2024	Comptes 2023
		Fr.	Fr.	%	Fr.
310	Charges de matériel et de marchandises	2 069 912	2 236 520	-7.4%	2 006 310
311	Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	271 824	409 510	-33.6%	148 767
312	Alimentation et élimination	2 293 153	2 136 082	+7.4%	2 047 942
313	Prestations de services et honoraires	5 833 467	6 113 539	-4.6%	5 474 871
314	Travaux de gros entretien	1 007 321	1 159 180	-13.1%	965 438
315	Entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles	465 370	539 595	-13.8%	403 108
316	Loyers, leasing, fermages, taxes d'utilisation	906 056	946 511	-4.3%	844 570
317	Dédommagements	211 020	247 540	-14.8%	222 165
318	Réévaluations sur créances	882 959	545 891	+61.7%	565 219
319	Diverses charges d'exploitation	527 701	-463 930	-213.7%	479 843
Total		14 468 783	13 870 438	+4.3%	13 158 231

Les dépenses de biens, services et marchandises (BSM) sont supérieures au budget de 0.6 million et de 1.3 million par rapport aux comptes 2023. L'évolution de ce poste de charges, après des années à la baisse, repart à la hausse. L'écart statistique prévu au budget à hauteur de -1 million de francs, afin de tenir compte d'un écart systématique entre les prévisions budgétaires et la réalité des comptes (voir le commentaire sur les diverses charges d'exploitation), est donc cette année surestimé de 0.6 million.

Les charges de matériel et de marchandises sont de Fr. 166'608.- en dessous du budget. Les écarts principaux par rapport au budget sont les suivants : la réalisation des imprimés et publications (Fr. -29'255.-), l'achat de denrées alimentaires (Fr. -26'629.-), les frais de réception (Fr. -19'781.-) et les dépenses pour le matériel didactique au cercle scolaire (Fr. -11'828.-).

Les immobilisations ne pouvant être portées à l'actif consistent en l'achat de biens ayant une durée de vie sur plusieurs exercices, mais dont le montant ne justifie pas de les inscrire en tant qu'investissement (un seuil minimal de Fr. 10'000.- est appliqué).

Le montant dans les comptes est inférieur au budget prévu (Fr. -137'686.-), avec des dépenses moindres pour l'achat de machines et outils à la STEP (Fr. -64'281.-). Le solde de la variation est réparti de manière assez uniforme sur l'ensemble des services.

La nature « alimentation et élimination » comprend les charges liées à l'énergie (chauffage, électricité et eau). Ce poste est supérieur au budget (Fr. +157'071.-) surtout en raison des charges d'électricité (Fr. +114'511.-) et de chauffage en hausse (Fr. +33'695.-).

Les dépenses consacrées aux prestations de services et honoraires sont inférieures au budget (Fr. -280'072.-) et supérieures aux comptes 2023 (Fr. +358'596.-). Dans le détail, le budget est surévalué sur plusieurs postes. Les principales variations à la baisse se trouve dans les prestations de tiers en particulier pour l'exploitation de la STEP (Fr. -58'866.-), pour le déneigement (Fr. -38'392.-) et pour le secrétariat de la culture (Fr. -22'188.-). Les honoraires d'exposition sont aussi inférieurs au budget (Fr. -60'108.-), de même que les coûts de transport d'élèves par des tiers (Fr. -44'327.-) et l'achat de carte journalière CFF (Fr. -41'005.-, en raison du changement de système de cartes). A l'inverse, nous pouvons relever les mandats Viteos pour la gestion de l'eau (Fr. +79'000.-) et de l'éclairage public (Fr. +40'500.-) en hausse par rapport au budget.

Le montant prévu pour les gros travaux d'entretien est légèrement inférieur au budget (Fr. -151'859.-). Il s'agit surtout du montant dédié à l'entretien des immeubles du patrimoine administratif (Fr. -96'870.-), des abords et parcs (Fr. -38'008.-) et celui pour l'entretien des fontaines décoratives (Fr. -16'049.-).

Le montant consacré à l'entretien des biens meubles et immobilisations incorporelles est inférieur au budget de Fr. 74'225.-. Dans le détail, des baisses sont constatées pour les charges de contrats de maintenance (Fr. -33'669.-) et l'entretien des machines, véhicules et outils (Fr. -28'472.-), en particulier à la STEP (Fr. -12'356.-) et pour le remontoir (Fr. -17'332.-).

Le montant dévolu aux loyers, leasings, fermages et taxes d'utilisation est inférieur au budget (Fr. -40'455.-). Cet écart s'explique par des écarts sur les loyers au pré- et parascolaire (Fr. -20'192.-) et au cercle scolaire (Fr. -19'784.-).

Le poste dédommagements est de Fr. -36'520.- inférieur au budget. Cette baisse s'explique principalement par la surestimation des recettes des camps au cercle scolaire (Fr. -29'397.-) et par des frais de déplacement globalement inférieurs au budget (Fr. -6'717.-).

Les réévaluations sur créances concernent les pertes sur débiteurs. Ces dernières sont de Fr. 337'068.- supérieures au budget. Cela concerne essentiellement la hausse des pertes sur débiteurs impôt des personnes physiques (Fr. 222'775.-), révélateur de la difficulté croissante pour une partie de la population d'honorer ses factures. Notre provision sur débiteurs a aussi augmenté de Fr. 92'800.- en fonction de l'importance des factures ouvertes au 31.12.2024.

Les diverses charges d'exploitation connaissent une différence marquée par rapport au budget (Fr. 991'631.-). Cet écart s'explique en réalité par l'inscription au budget d'un « écart statistique » de 1 million de francs. Ce montant, correspondant à une charge négative (recette) dans le budget, vise à atténuer la différence prévisible entre les comptes et le budget, puisque nous constatons chaque année un écart important sur les charges de biens, services et marchandises.

Toutefois, pour la première fois depuis l'introduction de cet écart, il s'est révélé surévalué de 0.6 million. Cela signifie que les comptes ont tendance à s'approcher davantage des prévisions budgétaires avec une progression générale de ce type de dépenses par rapport aux comptes précédents (+10%).

AMORTISSEMENTS DU PATRIMOINE ADMINISTRATIF

33 Amortissements du patrimoine administratif		Comptes 2024	Budget 2024	Variations par rapport au budget 2024	Comptes 2023
		Fr.	Fr.	%	Fr.
330	Immobilisations corporelles du PA	9 291 686	9 411 330	-1.3%	9 247 429
332	Amortissements des immobilisations incorporelles	62 363	0		0
Total		9 354 049	9 411 330	-0.6%	9 247 429

Depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), les amortissements du patrimoine financier n'existent plus. De plus, les amortissements complémentaires ne sont plus autorisés, sauf s'ils se justifient par des pertes de valeur effectives. C'est le cas pour la nature 332 où un amortissement de Fr. 62'363.- a été effectué pour deux immobilisations : le solde de l'étude pour la piscine couverte, cette dernière étant définitivement abandonnée avec le nouveau projet de réfection, et le montant consacré à l'achat et sécurisation du bâtiment du Pharaon en raison de l'état de cet immeuble qui sera ainsi immobilisé à Fr. 1.-.

La charge d'amortissement ordinaire est en diminution par rapport au budget et aux comptes 2023. Cela reflète la baisse du montant des investissements réalisés au cours de la dernière décennie, avec la dégradation de notre situation financière.

CHARGES FINANCIÈRES

34 Charges financières		Comptes 2024	Budget 2024	Variations par rapport au budget 2024	Comptes 2023
		Fr.	Fr.	%	Fr.
340	Intérêts passifs	1 566 477	1 495 000	+4.8%	1 365 200
342	Frais d'acquisition de capitaux et frais administratifs	6 089	35 400	-82.8%	9 466
343	Charges pour biens-fonds, patrimoine financier	1 658 556	1 644 670	+0.8%	1 617 732
344	Réévaluations, immobilisations PF	114 074	0		29 890
349	Différentes charges financières	0	100	-100.0%	0
Total		3 345 196	3 175 170	+5.4%	3 022 287

Le poste des charges financières comprend toutes les charges d'intérêts passifs ainsi que les charges liées au patrimoine financier (notamment les immeubles locatifs). Les charges totales sont légèrement supérieures au budget (Fr. +170'026.-) et supérieures aux comptes 2023 (Fr. +322'909.-).

Le montant consacré aux intérêts passifs dépasse le budget prévu (Fr. +71'477.-) et s'inscrit surtout en hausse par rapport aux comptes 2023 (Fr. +201'277.-). Ceci s'explique par la progression des taux lors des renouvellements et dans une moindre mesure, avec l'augmentation du montant de la dette.

La dette brute augmente de 1.5 million de francs en 2024. Durant cette année, des emprunts sont arrivés à échéance et ont été remboursés à hauteur de 18.5 millions de francs. En contrepartie, il a été nécessaire de refinancer ces remboursements et les investissements 2024 en concluant deux emprunts pour un montant total de 20 millions de francs et d'un emprunt à très court terme d'un montant de 3 millions de francs.

En tenant toutefois compte de la diminution des liquidités de Fr. 3'243'187.- entre le 31.12.2023 et le 31.12.2024, il y a une augmentation de l'endettement net de Fr. 4'722'127.-. Le taux moyen de la dette en 2024, sans tenir compte des emprunts à court terme (<12 mois), se monte à 0.98% (0.94% en 2023, en hausse régulière depuis le plancher historique de 0.85% en 2022). Après une période de hausse, la tendance s'inscrit à nouveau à la baisse et nous devrions bénéficier en 2025 de taux intéressants.

De manière générale, nous pouvons relever que les conditions d'emprunts se sont améliorées au courant de l'année, au fur et à mesure de la baisse des taux pratiqués par la BNS. Cependant, l'accès au marché des emprunts à long terme s'est révélé presque impossible, les prêteurs préférant s'engager à court terme avec des taux supérieurs au moyen-long terme. Espérons que l'année 2025 voit une courbe des taux se normaliser (taux long > taux court) afin de pouvoir lisser au mieux notre échéancier.

Le tableau ci-après présente un état détaillé de la dette au 31.12.2024, selon les différents prêteurs et par ordre d'échéance :

Prêteur	Capital restant dû	Date de fin	Taux	Date de réalisation	Montant initial
Banque Cantonale Neuchâteloise	3 000 000.00 CHF			Ligne de crédit - très court terme	
BCN	168 000.00 CHF	30.04.2025	Taux fixe à 1.92 %	31.12.2020	1 100 000.00 CHF
LPP	6 000 000.00 CHF	30.06.2025	Taux fixe à 2.36 %	29.06.2023	6 000 000.00 CHF
Raiffeisen	1 388 289.20 CHF	19.08.2025	Taux fixe à 1.9 %	01.01.2021	1 388 289.20 CHF
CPEG	8 000 000.00 CHF	01.12.2025	Taux fixe à 0.93 %	01.12.2015	8 000 000.00 CHF
Stiftung Auffangeinrichtung BVG	10 000 000.00 CHF	20.03.2025	Taux fixe à 1.13 %	20.09.2024	10 000 000.00 CHF
LPP	4 000 000.00 CHF	16.02.2026	Taux fixe à 2 %	15.02.2023	4 000 000.00 CHF
Canton GR	5 000 000.00 CHF	18.02.2026	Taux fixe à 0.36 %	18.02.2022	5 000 000.00 CHF
Postfinance	5 000 000.00 CHF	11.03.2026	Taux fixe à 1.72 %	11.03.2013	5 000 000.00 CHF
Postfinance	790 000.00 CHF	01.06.2026	Taux fixe à 0.6 %	01.06.2016	790 000.00 CHF
KommunalKredit	200 000.00 CHF	14.06.2026	Taux fixe à 3.48 %	14.06.2006	2 000 000.00 CHF
Conféd Helvétique	250 600.00 CHF	31.12.2026	Taux fixe à 0 %	31.12.1996	3 511 000.00 CHF
CP	2 000 000.00 CHF	15.02.2027	Taux fixe à 0.67 %	15.02.2019	2 000 000.00 CHF
Canton GR	5 000 000.00 CHF	18.02.2027	Taux fixe à 0.5 %	18.02.2022	5 000 000.00 CHF
Postfinance	5 000 000.00 CHF	26.04.2027	Taux fixe à 0.35 %	25.04.2016	5 000 000.00 CHF
CP	1 000 000.00 CHF	28.03.2028	Taux fixe à 1.11 %	28.03.2018	1 000 000.00 CHF
Postfinance	5 000 000.00 CHF	23.06.2028	Taux fixe à 1.17 %	23.06.2015	5 000 000.00 CHF
Conféd Helvétique	129 600.00 CHF	31.12.2028	Taux fixe à 0 %	31.12.1998	900 000.00 CHF
Conféd Helvétique	32 400.00 CHF	31.12.2028	Taux fixe à 0 %	30.06.2009	162 000.00 CHF
Postfinance	4 000 000.00 CHF	13.03.2029	Taux fixe à 1.03 %	13.03.2018	4 000 000.00 CHF
Postfinance	5 000 000.00 CHF	08.06.2029	Taux fixe à 0.3 %	09.06.2021	5 000 000.00 CHF
Canton de Neuchatel	50 000.00 CHF	30.06.2029	Taux fixe à 0 %	11.06.2010	200 000.00 CHF
Dispensaire du Locle	100 000.00 CHF	31.10.2029	Taux fixe à 1 %	31.10.2019	100 000.00 CHF
Postfinance	5 000 000.00 CHF	25.01.2030	Taux fixe à 0.8 %	26.01.2017	5 000 000.00 CHF
SUVA	7 000 000.00 CHF	28.02.2030	Taux fixe à 0.82 %	28.02.2022	7 000 000.00 CHF
Migros Pensionskasse	5 000 000.00 CHF	24.01.2031	Taux fixe à 0.75 %	24.01.2017	5 000 000.00 CHF
SUVA	4 000 000.00 CHF	28.01.2031	Taux fixe à 0.3 %	28.01.2020	4 000 000.00 CHF
SUVA	4 000 000.00 CHF	28.01.2032	Taux fixe à 0.37 %	28.01.2020	4 000 000.00 CHF
Migros Pensionskasse	5 000 000.00 CHF	22.04.2032	Taux fixe à 0.5 %	22.04.2016	5 000 000.00 CHF
Conféd Helvétique	88 640.00 CHF	31.12.2032	Taux fixe à 0 %	31.12.2007	277 000.00 CHF
Migros Pensionskasse	5 000 000.00 CHF	27.01.2033	Taux fixe à 0.875 %	27.01.2017	5 000 000.00 CHF
Postfinance	4 000 000.00 CHF	13.03.2034	Taux fixe à 1.51 %	13.03.2018	4 000 000.00 CHF
BCN	10 000 000.00 CHF	18.11.2034	Taux fixe à 1.45 %	15.11.2024	10 000 000.00 CHF
Canton de Neuchatel	108 200.00 CHF	30.11.2034	Taux fixe à 0 %	15.12.2015	195 000.00 CHF
Canton de Neuchatel	608 400.00 CHF	31.12.2034	Taux fixe à 0 %	31.12.2004	1 825 000.00 CHF
AXA Winterthur	10 000 000.00 CHF	11.06.2035	Taux fixe à 0.56 %	09.06.2021	10 000 000.00 CHF
Canton de Neuchatel	440 000.00 CHF	31.12.2035	Taux fixe à 0 %	31.12.2005	1 200 000.00 CHF
Postfinance	7 000 000.00 CHF	15.12.2036	Taux fixe à 0.55 %	15.12.2020	7 000 000.00 CHF
Rentes genevoises as	3 760 000.00 CHF	24.05.2038	Taux fixe à 2.7 %	24.05.2023	4 000 000.00 CHF
Rentes genevoises as	3 150 000.00 CHF	31.03.2042	Taux fixe à 1.8 %	29.03.2022	3 500 000.00 CHF
Dette totale au 31.12.23	145 264 129,20 CHF				

Les charges pour les biens-fonds du patrimoine financier représentent les coûts d'entretien du patrimoine financier, en légère hausse par rapport au budget et aux comptes précédents.

Pour ce qui concerne les réévaluations des immobilisations du patrimoine financier, en 2024, nous pouvons relever une dévaluation des actions de la BNS (Fr. -67'710.-) et d'un terrain (Fr. -35'800.-).

ATTRIBUTIONS AUX FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX

35 Attributions aux fonds et financements spéciaux		Comptes 2024	Budget 2024	Variations par rapport au budget 2024	Comptes 2023
		Fr.	Fr.	%	Fr.
351	Attributions aux fonds et financements spéciaux enregistrés comme capital propre	961 916	676 065	+42.3%	1 360 840
Total		961 916	676 065	+42.3%	1 360 840

Le montant des attributions aux financements spéciaux est supérieur au budget de Fr. 285'851.-.

Les attributions concernent principalement les mouvements suivants :

- Attribution à la réserve du bureau d'observation (BO) à hauteur de Fr. 408'756.-, correspondant au bénéfice réalisé par le BO-COSC. L'état de la réserve au 31.12.2024 est de Fr. 6'744'934.- ;
- Attribution à la réserve pour déchets des ménages de Fr. 75'292.-. L'état de la réserve au 31.12.2024 est de Fr. 621'275.- ;
- Attribution au fonds forestier, en raison de subventions perçues suite à la tempête et permettant une alimentation de Fr. 87'018.-. L'état de la réserve au 31.12.2024 est de Fr. 308'006.- ;
- Attribution au nouveau fonds des arbres de Fr. 26'000.- suite à un versement du Contrôle officielle suisse des chronomètres (COSC). L'état de la réserve au 31.12.2024 est de Fr. 100'768.- ;
- Attribution à la réserve pour la taxe d'épuration de Fr. 178'104.-. L'état de la réserve au 31.12.2024 est de Fr. 1'079'294.- ;
- Attribution au fonds communal de l'énergie à hauteur de Fr. 184'089.-. L'état de la réserve au 31.12.2024 est de Fr. 879'394.-.

Le détail de l'utilisation de ce fonds en 2024 est présenté dans le tableau suivant :

Utilisation du fonds communal de l'énergie		Comptes 2024
Solde du fonds communal au 01.12.2024		695 304.17
Redevance encaissée		261 407.14
Mandat gestion du fonds par Viteos		-4 602.18
Compte d'exploitation		-37 137.50
Financement de notre part Areuse+		-26 900.00
Plan stratégique solaire		-10 237.50
Compte des investissements		-35 577.53
Collège des Girardet - réfection toiture plate de la salle de rythmique		-35 577.53
Total de l'utilisation annuelle (hors mandat de gestion)		-72 715.03
Solde du fonds communal au 31.12.2024		879 394.10

CHARGES DE TRANSFERT

36 Charges de transfert	Comptes 2024	Budget 2024	Variations par rapport au budget 2024	Comptes 2023
	Fr.	Fr.	%	Fr.
360 Quotes-parts de revenus destinées à des tiers	201 823	219 900	-8.2%	320 649
361 Dédommagements à des collectivités publiques	8 756 418	8 893 971	-1.5%	8 459 326
362 Péréquation financière et compensation des charges	6 829	6 828	+0.0%	45 902
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	4 574 399	4 597 435	-0.5%	4 585 016
365 Réévaluations, participations PA	130 185	0		90 804
366 Amortissements, subventions d'investissements	13 677	0		0
Total	13 683 331	13 718 134	-0.3%	13 501 697

Les charges de transfert concernent tous les dédommagements et subventions versés à des tiers, que ceux-ci soient des associations, des personnes physiques ou d'autres collectivités publiques. Les charges de transfert sont de Fr. 34'803.- inférieures au budget, mais de Fr. 181'634.- supérieures aux comptes 2023.

Les quotes-parts de revenus destinées à des tiers sont proches du budget et le montant n'appelle pas de commentaires particuliers.

Les dédommagements versés à des collectivités publiques sont inférieurs au budget (Fr. -137'553.-), mais supérieurs aux derniers comptes (Fr. +297'093.-). Les montants inférieurs au budget concernent les contributions d'écolage à d'autres communes (Fr. -56'928.-), le coût de la déchetterie (Fr. -54'340.-) et aussi, dans une moindre mesure, la facture sociale dont le détail figure ci-après.

L'écart positif par rapport aux comptes s'explique en grande partie par la facture sociale (Fr. +161'151.-), la progression du pot commun des transports (Fr. 153'913.-) et la hausse de la facture du SIS (Fr. +64'619.-).

Le détail de la facture sociale est présenté dans le tableau suivant :

Détail de la facture sociale Libellé	Comptes	Budget	Comptes	Ecart budget-comptes 24	
	2024	B2024	2023	Fr.	%
Subsides LAMal	2 065 135	1 976 000	1 984 622	+89 135	+4.5%
Assistance, charge nette	2 426 605	2 482 946	2 405 785	-56 341	-2.3%
Bourses d'études	117 549	166 580	134 515	-49 031	-29.4%
Avances de contributions d'entretien	12 573	20 134	16 070	-7 561	-37.6%
Indemnités aux organismes du social	202 118	195 052	136 575	+7 066	+3.6%
Allocations familiales personnes sans activité lucrative	112 871	116 106	116 908	-3 235	-2.8%
Intégration socio-professionnelle PACTE	235 808	252 868	231 129	-17 060	-6.7%
Fonds d'intégration prof. LACI	137 921	128 367	121 982	+9 554	+7.4%
Lutte contre la fraude	42 875	48 087	44 717	-5 212	-10.8%
TOTAL	5 353 455	5 386 140	5 192 304	-32 685	-0.6%

Le poste pour la péréquation financière et compensation des charges est conforme au budget. Il est à relever que dès 2020, ce poste ne comprend plus que la péréquation des ressources, sans compensation des surcharges structurelles. Ce dernier mécanisme a été remplacé par des compensations directement dans les secteurs où des surcharges sont constatées (école, accueil extrafamilial, situation géotopographique). Notre contribution à la péréquation des ressources est en baisse constante depuis plusieurs années, découlant de la diminution relative aux autres communes de nos ressources fiscales.

Les subventions à des collectivités et à des tiers sont conformes au budget. Dans le détail, il est à relever la nouvelle subvention de Fr. 100'000.- pour l'Exomusée qui n'était pas prévue au budget. A l'inverse, les subventions pour l'accueil des enfants sont, tous « secteurs » confondus, inférieures de Fr. 107'797.-.

La réévaluation de participations au patrimoine administratif correspond à l'ajustement des valeurs à la réalité économique. Des corrections à la baisse ont été apportées sur certaines participations, en fonction de l'évolution des fonds propres des sociétés concernées. La dévaluation pratiquée en 2024 concerne principalement les actions TransN et ARESA. Ce poste n'est pas budgété.

CHARGES EXTRAORDINAIRE

38 Charges extraordinaire	Comptes 2024	Budget 2024	Variations par rapport au budget 2024	Comptes 2023
	Fr.	Fr.	%	Fr.
389 Attributions au capital propre	2 286 160	0		0
Total	2 286 160	0		0

Les charges extraordinaires à hauteur de 2.3 millions représentent deux alimentations à des réserves de préfinancement existantes.

Le préfinancement permet de réduire des charges d'amortissement futures pour des projets d'une ampleur significative. Dans le cas présent, il est proposé d'alimenter :

- La réserve de préfinancement du Réaménagement du site du Communal. Elle a été créée par votre Autorité le 25.04.2014. Le solde de cette réserve est de 7.3 millions au 1^{er} janvier 2024. Avec une attribution de 1.7 million de francs, la réserve est portée à 9 millions de francs et doit permettre de couvrir la majorité des dépenses liées à la réfection en profondeur de la piscine.
- La réserve de préfinancement du Plan Directeur Partiel des Mobilités (PDPM). Elle a été créée par votre Autorité le 27.04.2012. Le solde de cette réserve est de Fr. 2'413'840.- au 1^{er} janvier 2024. Avec une attribution de Fr. 586'160.-, la réserve est portée à 3 millions de francs et doit permettre le financement d'une partie des mesures évoquée dans le PDPM. Le total des mesures d'accompagnement de la réalisation de la H2O à la charge de la Commune avait été estimé à 5.6 millions.

L'alimentation des préfinancements est intégrée dans le résultat actuel des comptes. Toutefois, cela nécessite une validation formelle de votre Autorité en adoptant les deux arrêtés ad hoc.

IMPUTATIONS INTERNES

39 Imputations internes		Comptes 2024	Budget 2024	Variations par rapport au budget 2024	Comptes 2023
		Fr.	Fr.	%	Fr.
390	Approvisionnement en matériel et en marchandises	204 898	234 750	-12.7%	218 706
391	Prestations de services	4 564 174	4 453 025	+2.5%	4 497 441
392	Fermages, loyers, frais d'utilisation	837 691	832 640	+0.6%	823 293
393	Frais administratifs et d'exploitation	185 900	155 800	+19.3%	194 400
394	Intérêts et charges financières théoriques	697 858	588 720	+18.5%	621 449
Total		6 490 521	6 264 935	+3.6%	6 355 289

L'ensemble des imputations internes représente les flux financiers entre les différents services, avec des charges (chapitre 39) et des revenus (chapitre 49) équilibrés. La différence constatée entre les comptes et le budget n'a pas d'incidence, puisqu'une charge supplémentaire dans ce chapitre 39 verrait sa contrepartie immédiate avec une recette supplémentaire dans le chapitre 49, et inversement.

L'analyse des charges « 39 » montre que les prestations de service fournies à l'interne sont supérieures à l'année 2023.

REVENUS FISCAUX

40 Revenus fiscaux		Comptes 2024	Budget 2024	Variations par rapport au budget 2024	Comptes 2023
		Fr.	Fr.	%	Fr.
400	Impôts directs, personnes physiques	-33 330 671	-28 550 000	+16.7%	-29 406 225
401	Impôts directs, personnes morales	-10 021 451	-7 320 000	+36.9%	-7 319 135
402	Autres impôts directs	-1 008 598	-1 005 000	+0.4%	-1 032 124
403	Impôts sur la possession et sur la dépense	-142 770	-137 000	+4.2%	-129 802
Total		-44 503 490	-37 012 000	+20.2%	-37 887 285

Au chapitre des impôts, il faut tout d'abord rappeler que l'année 2024 applique une bascule fiscale harmonisée pour tous les impôts (hors frontaliers) de 125 points pour l'Etat et de 75 points pour les communes.

En plus de cette bascule, sur les 75 points d'impôt des personnes morales revenant à la commune, le 33% est prélevé pour contribuer au fonds de répartition mis en place (cette part a été augmentée dès 2020, elle était de 30% avant). Depuis 2020, le solde du fonds est réparti entre toutes les communes en fonction du nombre d'emplois uniquement (auparavant, répartition pour moitié en proportion du nombre d'habitants et pour l'autre moitié en proportion du nombre d'emplois). En 2024, pour la Ville du Locle, la proportion du nombre d'emplois est de 8.40%.

Il y a une nouveauté en 2024 avec l'introduction d'un d'écrêtement des recettes d'impôt des personnes morales qui sont qualifiées d'extraordinaires lorsque les conditions suivantes sont remplies :

1. L'impôt communal annuel par habitant est supérieur à Fr. 800.- ;
2. L'accroissement des recettes fiscales est supérieur à 15% par rapport à 2022.

La part du produit qualifiée d'extraordinaire est constituée par la part des recettes fiscales dépassant la plus élevée des deux limites. Cette dernière alimente le fonds de répartition de l'impôt des personnes morales pour être répartie selon les règles décrites ci-avant. En 2024, la Ville du Locle n'est pas contributrice et bénéficie de l'écrêtement à hauteur de 1.2 million de francs via le fonds.

Ce mécanisme est provisoire pour les années 2024 et 2025. Dès 2026, une solution pérenne doit être trouvée. Cette dernière est en cours d'élaboration.

De manière globale, les recettes fiscales ont connu une augmentation de l'ordre de 7.5 millions de francs par rapport au budget et de 6.6 millions par rapport aux comptes 2023. Cette progression marquée est d'autant plus réjouissante qu'elle concerne nos trois types d'impôt : personnes morales, personnes physiques et frontaliers.

L'impôt des personnes physiques, hors frontaliers, est supérieur de 1 million de francs aux derniers comptes pour atteindre un total de 19.4 millions de francs. La dernière réforme fiscale a déployé ses effets, avec une baisse régulière de l'impôt depuis 2019 et il semble que l'année 2021 constitue un plancher, avec une reprise dès 2022. Dans le détail, par rapport à 2023, nous pouvons relever une hausse de l'impôt sur le revenu (Fr. +676'905.-), à la source (Fr. +169'271.-) et plus modestement, sur la fortune (Fr. +79'896.-).

L'impôt sur le revenu des frontaliers s'inscrit en très forte hausse par rapport au budget (+3.9 millions) et aux comptes 2023 (+2.9 millions) en atteignant 12.9 millions dans les comptes 2024, y compris le « reliquat » 2023 (2.4 millions). Cet impôt est

véritablement une ressource importante pour notre commune, en représentant le 29% de l'impôt encaissé (47% les personnes physiques et 24% les personnes morales).

L'impôt des personnes morales culmine à 4.9 millions de francs, hors fonds de répartition, et est supérieur aux prévisions budgétaires d'un montant de 1.1 million de francs. Il s'inscrit en hausse par rapport à 2023 (+1.4 million). Cependant, c'est surtout l'impôt des années antérieures qui a enregistré des encaissements supplémentaires à hauteur de 1.3 million, non prévus au budget. Le bilan de l'impôt pour l'année en cours est plutôt stable par rapport à l'année précédente.

Le fonds de répartition de l'impôt des personnes morales apporte une contribution totale de 5.1 millions de francs, en progression par rapport à 2023 de +1.3 million. Sur ce montant, 1.2 million de francs provient du mécanisme d'écrêtage expliqué plus haut. Sans cet élément, la part au fonds est stable.

Les autres impôts directs représentent les impôts fonciers pour les personnes morales (PM) et, dès 2020, pour les personnes physiques (PP). L'impôt foncier PP est inférieur au budget (Fr. -76'262.-) et c'est l'inverse pour l'impôt foncier PM (Fr. +79'860.-).

L'impôt sur la possession et la dépense est constitué de la taxe sur les chiens, pour un total de Fr. 98'360.-, et de la taxe sur les spectacles pour Fr. 44'409.-.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des différentes recettes fiscales et les types d'écart constatés :

Recettes fiscales - Comparatif 2024 - 2021

Impôt	C2024	B2024	Ecart	C2023	Ecart	C2022	Ecart	C2021	Ecart
PP	20 436 164	19 550 000	886 164	19 442 096	994 068	18 941 110	1 495 054	18 694 990	1 741 174
Frontaliers	12 894 507	9 000 000	3 894 507	9 955 529	2 938 978	9 289 508	3 604 999	9 723 306	3 171 201
PM	4 883 877	3 820 000	1 063 877	3 482 528	1 401 349	2 949 923	1 933 954	3 127 913	1 755 964
Fonds PM	5 137 574	3 500 000	1 637 574	3 836 607	1 300 967	3 035 475	2 102 099	2 698 858	2 438 716
Foncier PP	473 738	550 000	-76 262	533 584	-59 846	552 691	-78 953	468 773	4 965
Foncier PM	534 860	455 000	79 860	498 540	36 320	454 675	80 185	449 892	84 968
Autre*	142 770	137 000	5 770	129 802	12 968	132 301	10 469	87 957	54 813
TOTAL 40	44 503 490	37 012 000	7 491 490	37 878 685	6 624 804	35 355 683	9 147 806	35 251 688	9 251 802

* Taxe des chiens et taxe sur les spectacles

REVENUS RÉGALIENS ET DE CONCESSIONS

41 Revenus régaliens et de concessions	Comptes 2024	Budget 2024	Variations par rapport au budget 2024	Comptes 2023
	Fr.	Fr.	%	Fr.
412 Revenus de concessions	-43 958	-42 610	+3.2%	-45 525
Total	-43 958	-42 610	+3.2%	-45 525

Les patentes et concessions représentent un montant relativement faible et cela n'appelle pas de commentaires particuliers.

TAXES

42 Taxes		Comptes 2024	Budget 2024	Variations par rapport au budget 2024	Comptes 2023
		Fr.	Fr.	%	Fr.
421	Emoluments administratifs	-443 401	-374 450	+18.4%	-578 746
422	Recettes hospitalières et d'établissements, pensions	-751 296	-764 000	-1.7%	-646 051
423	Ecolages et taxes de cours	-38 450	-41 000	-6.2%	-37 161
424	Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	-12 313 756	-12 356 848	-0.3%	-12 946 298
425	Recette sur ventes	-2 378 846	-1 812 560	+31.2%	-1 767 615
426	Remboursements	-1 313 816	-865 670	+51.8%	-1 300 781
427	Amendes	-252 040	-253 000	-0.4%	-311 465
429	Autres taxes	-153 420	-450 000	-65.9%	-149 761
Total		-17 645 025	-16 917 528	+4.3%	-17 737 877

Les taxes sont en augmentation par rapport au budget, mais le volume est inférieur aux comptes 2023.

Les émoluments administratifs sont supérieurs au budget (Fr. +68'951.-), surtout pour ce qui concerne les sanctions de plans (Fr. +51'283.-) et les émoluments du contrôle des habitants au titre des permis pour étrangers (Fr. +32'176.-).

Les recettes hospitalières et d'établissements comprennent le produit de la facturation du centre d'orthophonie et de la clinique dentaire. Elles sont conformes à la prévision budgétaire et supérieures aux comptes précédents. Ces derniers étaient inférieurs en raison d'une absence maternité à la clinique dentaire.

Le montant des ecolages et taxes de cours correspond à la contribution des parents à la musique scolaire. Depuis 2018, cette dernière comprend aussi la contribution de l'Association Cantonale des Musiques Neuchâteloises (ACMN).

Les taxes d'utilisation et pour prestations de services comprennent l'ensemble du produit de la facturation de la Ville du Locle. Le montant total respecte globalement le budget. Mais dans le détail, l'évolution est contrastée avec la facturation « standard » des différents services (Fr. +164'556.-), la facturation du produit des observations du BO-COSC (Fr. +183'073.-, y compris la part sécuritaire) et le produit du plan de stationnement (Fr. 65'504.-) en hausse. A l'inverse, la taxe d'épuration est inférieure au budget (Fr. -306'934.-), de même que les redevances d'usage du domaine public (Fr. -93'589.-).

Les recettes sur ventes sont supérieures au budget de Fr. 566'286.-. Cette augmentation s'explique essentiellement par la progression du produit de la vente d'eau (Fr. +433'752.-) suite à l'augmentation du tarif au 1^{er} janvier 2024. En bonne progression, relevons aussi les ventes de bois de service (Fr. +80'679.-) et de bois de feu (Fr. +65'642.-).

Le montant des remboursements est supérieur au budget de Fr. 448'146.-. Il est difficile de prévoir ce poste au budget, puisqu'il dépend de beaucoup de facteurs imprévus. Par rapport au budget, nous pouvons relever principalement le remboursement d'une subvention à la construction suite à la vente d'un ancien immeuble en ayant bénéficié (Fr. 173'250.-), l'augmentation de la facturation des taxes d'équipement (Fr. +147'568.-) et le montant des participations des parents pour les camps de ski (Fr. +45'315.-).

Le poste des amendes est conforme au budget, en étant toutefois inférieur aux comptes précédents. Cela concerne essentiellement les amendes d'ordre du service du domaine public et probablement que 2023 a vu un nombre d'amendes particulièrement élevé avec l'introduction du nouveau plan de stationnement.

Le montant des autres taxes, budgété à hauteur de Fr. 450'000.-, représente en réalité le montant de la récupération du contentieux sur l'impôt des personnes physiques et morales pour Fr. 150'000.-. Un écart statistique de Fr. 300'000.- a été introduit au budget 2024 pour tenir compte d'une sous-estimation récurrente du budget des taxes. Comme ce dernier est toujours inférieur à la réalité, l'écart statistique est bien justifié.

REVENUS DIVERS

43 Revenus divers		Comptes 2024	Budget 2024	Variations par rapport au budget 2024	Comptes 2023
		Fr.	Fr.	%	Fr.
430	Revenus d'exploitation divers	-105 243	-148 300	-29.0%	-149 443
431	Inscription de prestations propres à l'actif	-80 000	-30 000	+166.7%	-12 000
439	Autres revenus	0	0		-12 855
Total		-185 243	-178 300	+3.9%	-174 297

Les revenus divers sont globalement inférieurs au budget de Fr. 43'057.-, en raison de la surestimation de ventes de cartes journalières avec le nouveau système. Les inscriptions de prestations propres à l'actif concernent notre facturation interne d'honoraires dans des investissements du patrimoine administratif, supérieure de Fr. 50'000.- à la prévision budgétaire.

REVENUS FINANCIERS

44 Revenus financiers		Comptes 2024	Budget 2024	Variations par rapport au budget 2024	Comptes 2023
		Fr.	Fr.	%	Fr.
440	Revenus des intérêts	-406 595	-353 370	+15.1%	-372 897
441	Gains réalisés PF	-234 160	0		-44 000
443	Produit des biens-fonds PF	-2 984 124	-2 940 600	+1.5%	-2 891 875
444	Réévaluations, immobilisations PF	-4 650	0		-183 362
445	Revenus financiers de prêts et de participations du PA	-664 566	-665 140	-0.1%	-664 548
446	Revenus financiers d'entreprises publiques (non pris en compte pou	0	0		-11 409
447	Produit des biens-fonds PA	-429 122	-407 970	+5.2%	-455 882
449	Autres revenus financiers	-2 785 906	-2 363 000	+17.9%	-1 394 529
Total		-7 509 124	-6 730 080	+11.6%	-6 018 502

Ce domaine comprend tous les revenus issus du patrimoine financier (PF). Son pendant au niveau des charges est la nature « Charges financières ». L'élément principal compris dans les revenus financiers est le revenu des loyers des immeubles locatifs (produit des biens-fonds PF). Les réévaluations d'actifs figurent aussi dans cette rubrique. Globalement, les revenus financiers sont de Fr. 779'044.- supérieurs au budget et de 1.5 million de francs aux comptes 2023.

Dans le détail, le revenu des intérêts est supérieur aux estimations budgétaires (Fr. 53'225.-). Cette variation s'explique essentiellement par l'augmentation des intérêts moratoires reçus pour les personnes physiques (Fr. +63'231.-), compensée

par la baisse de ceux perçus pour les personnes morales (Fr. -22'538.-). Le revenu des intérêts comprend aussi la rémunération des cautionnements et les intérêts perçus sur nos comptes bancaires et postaux, lorsqu'il y en a.

Les gains réalisés sur le patrimoine financier concernent les différentes ventes de terrains et domaines, qui passent désormais dans les comptes d'exploitation. En 2024, un gain de Fr. 189'590.- a été généré par la vente de terrains et de Fr. 44'570.- par la prolongation d'un droit de réméré (réservation de terrain).

Les revenus bruts des immeubles locatifs et des domaines ainsi que des terrains représentent des recettes de 2.9 millions de francs en 2024 et les recettes pour les droits de superficie s'élèvent à Fr. 72'594.-.

Le revenu financier de prêt et participation du PA concerne le dividende Viteos. Nous voyons que ce dernier a finalement été rétribué à hauteur de 4%, tel que prévu au budget. Un taux identique avait été pratiqué en 2023.

Le produit des loyers du patrimoine administratif, sous la nature 447, est conforme au budget.

Les autres revenus financiers représentent, le montant de la réévaluation des actions Viteos au patrimoine administratif. Cette dernière voit son montant atteindre 2.8 millions, alors que le budget prévoyait 2.4 millions.

PRÉLÈVEMENTS SUR LES FONDS ET FINANCEMENTS SPÉCIAUX

45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		Comptes 2024	Budget 2024	Variations par rapport au budget 2024	Comptes 2023
		Fr.	Fr.	%	Fr.
451	Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux enregistrés comme capital propre	-551 979	-1 972 757	-72.0%	-1 723 116
Total		-551 979	-1 972 757	-72.0%	-1 723 116

Les prélèvements sur les financements spéciaux consistent souvent en des prélèvements dans les différentes réserves lorsque cela s'avère nécessaire pour équilibrer des chapitres devant être autoporteurs. C'est le cas par exemple du domaine de l'eau.

Un prélèvement à la réserve du bureau d'observation (BO) pour équilibrer le MHL n'a pas été effectué cette année, les comptes permettant d'absorber la charge nette du musée. Cela explique en grande partie l'écart de 1.4 million de francs par rapport au budget.

Les prélèvements principaux concernent les mouvements suivants :

- Prélèvement à la réserve eau à hauteur de Fr. 371'009.-. L'état de la réserve au 31.12.2024 est de Fr. 571'909.-. Si le déficit perdure en 2024, une augmentation de la tarification sera à envisager.
- Prélèvement à la réserve du BO-COSC à hauteur de Fr. 51'648.- pour couvrir le coût de la location du bâtiment Hôtel-de-Ville 3. L'état de la réserve au 31.12.2024 est de Fr. 6'744'934.-.

REVENUS DE TRANSFERT

46 Revenus de transfert		Comptes 2024	Budget 2024	Variations par rapport au budget 2024	Comptes 2023
		Fr.	Fr.	%	Fr.
460	Quotes-parts à des revenus	-109 110	-80 000	+36.4%	-123 393
461	Dédommagements de collectivités publiques	-2 623 346	-2 613 072	+0.4%	-2 826 281
462	Péréquation financière et compensation des charges	-3 362 555	-3 416 224	-1.6%	-2 017 246
463	Subventions des collectivités publiques et des tiers	-7 783 144	-8 032 010	-3.1%	-7 840 766
469	Différents revenus de transfert	0	-9 400	-100.0%	-21 561
Total		-13 878 155	-14 150 706	-1.9%	-12 829 248

Les revenus de transfert concernent tous les dédommagements et subventions reçus de tiers, que cela soit des associations, des personnes physiques ou d'autres collectivités publiques. Les revenus de transfert sont conformes au budget.

Les quotes-parts à des revenus sont une nouvelle nature utilisée dès 2020 pour imputer notre part à la taxe LRVP (Loi sur les routes et voies publiques). Ce mécanisme a été introduit avec la nouvelle loi en question.

Le montant des dédommagements des collectivités publiques respecte le budget, en étant inférieur aux comptes 2023 (Fr. -202'935.-). Dans le détail, il y a toutefois des variations notables : les dédommagements de la Confédération pour les routes communales sont inférieurs au budget (-104'784.-), surtout avec la mise en place de la taxe sur les eaux pluviales qui amenuise le dédommagement perçu. Tout comme la participation de la Ville de La Chaux-de-Fonds au service forestier, inférieur au budget de Fr. 58'399.- en raison des recettes en hausse. A l'inverse, les dédommagements perçus pour les commandements de payer (Fr. +72'599.-) et les contributions des autres communes à l'écolage (Fr. +82'381.-) sont plus élevés que prévu au budget. Il n'est pas inutile de noter que la hausse des commandements de payer est en lien avec le niveau important des actes de défauts de biens que nous connaissons en 2024.

La péréquation financière et compensation des charges comprend tous les échanges péréquatifs avec le canton et les communes. Le montant augmente nettement en 2024 en raison de l'introduction de la compensation des charges géotopographiques de près de 1.5 million de francs. De plus, nous avons perçu aussi en 2024 notre part à la compensation des charges de centre (Fr. 1'478'462.-), une compensation des charges scolaires (Fr. 200'517.-) et une compensation des charges d'accueil extra-familial (Fr. 202'707.-).

Les subventions des collectivités publiques et des tiers sont inférieures au budget (Fr. -248'866.-), mais le niveau est proche de celui des comptes 2023. La surestimation budgétaire concerne les subventions perçues du canton pour les salaires des enseignants (Fr. 278'355.-). A l'inverse, les subventions cantonales pour les institutions d'accueil extrafamilial sont supérieures au budget (Fr. +70'908.-), de même que celles perçues par le service forestier (Fr. 56'709.-).

Le montant indiqué sous les différents revenus de transfert concerne la rétrocession de la taxe CO₂. Cette dernière a été imputée par erreur dans un autre compte de recette.

REVENUS EXTRAORDINAIRES

48 Revenus extraordinaires		Comptes 2024	Budget 2024	Variations par rapport au budget 2024	Comptes 2023
		Fr.	Fr.	%	Fr.
489	Prélèvements sur le capital propre	-2 840 690	-2 839 850	+0.0%	-2 841 829
Total		-2 840 690	-2 839 850	+0.0%	-2 841 829

Les revenus extraordinaires représentent les prélèvements aux réserves. Dans les comptes 2024, un seul prélèvement a été effectué :

- Prélèvement à la réserve de réévaluation du patrimoine administratif à hauteur de Fr. 2'840'690.-. Ce montant compense les charges d'amortissement supplémentaires générées par la réévaluation du patrimoine administratif.

IMPUTATIONS INTERNES

49 Imputations internes		Comptes 2024	Budget 2024	Variations par rapport au budget 2024	Comptes 2023
		Fr.	Fr.	%	Fr.
490	Approvisionnement en matériel et en marchandises	-206 830	-235 560	-12.2%	-221 861
491	Prestations de services	-3 066 784	-2 859 335	+7.3%	-2 980 127
492	Fermages, loyers, frais d'utilisation	-2 507 049	-2 569 320	-2.4%	-2 518 052
493	Frais administratifs et d'exploitation	-12 000	-12 000	+0.0%	-13 800
494	Intérêts et charges financières théoriques	-697 858	-588 720	+18.5%	-621 449
Total		-6 490 521	-6 264 935	+3.6%	-6 355 289

Les commentaires des variations constatées pour le groupe 39 des imputations internes sont valables pour ce chapitre aussi, étant donné que les natures 39 et 49 sont « des miroirs ».

INVESTISSEMENTS

Investissements comptes 2024	Dépenses <i>Fr.</i>	Recettes <i>Fr.</i>	Dépenses nettes <i>Fr.</i>
Patrimoine administratif	7 583 957	-647 626	6 936 331
Patrimoine financier	392 464		392 464
Total	7 976 421	-647 626	7 328 795

Investissements budget 2024	Dépenses <i>Fr.</i>	Recettes <i>Fr.</i>	Dépenses nettes <i>Fr.</i>
Patrimoine administratif	13 613 000	-1 626 800	11 986 200
Patrimoine financier	190 000	0	190 000
Total	13 803 000	-1 626 800	12 176 200

Investissements : écarts	Dépenses <i>Fr.</i>	Recettes <i>Fr.</i>	Dépenses nettes <i>Fr.</i>
Patrimoine administratif	-6 029 043	979 174	-5 049 869
Patrimoine financier	202 464	0	202 464
Total	-5 826 579	979 174	-4 847 405

Les investissements nets du patrimoine administratif atteignent 6.9 millions en 2024. Ils sont inférieurs au budget de 5 millions de francs, mais ce dernier prévoyait des travaux pour la nouvelle STEP et le changement des filtres de la piscine à hauteur de 2.8 millions nets. Sans ces investissements, le budget des investissements nets est réduit à 9.2 millions de francs. Cela signifie que le 70.8% des montants prévus au patrimoine administratif a été dépensé.

Le budget des investissements nets du patrimoine financier est de Fr. 190'000.-, alors que Fr. 392'464.- ont été dépensés.

Le montant des investissements bruts totaux s'élève en 2024 à 8 millions, duquel il faut déduire les recettes liées aux investissements à hauteur de 0.65 million de francs.

Le total des investissements nets 2024 du patrimoine financier et administratif s'élève ainsi précisément à Fr. 7'328'795.-, en augmentation par rapport à 2023 (Fr. 6'714'729.-).

CONCLUSION

Le Conseil communal est heureux de présenter ce résultat bénéficiaire, le premier après 9 ans, hormis l'exception 2019 due à une dissolution de réserve. Cela confirme la tendance amorcée ces dernières années et les facteurs qui y participent ne sont pas dus à des opérations comptables ou des éléments extraordinaires. Les recettes fiscales affichent une belle progression et il s'agit d'un signal positif.

Il ne faut cependant pas céder à l'euphorie. Cette situation est en grande partie due aux résultats d'une bonne conjoncture, l'impôt sur le revenu des frontaliers et des entreprises participent de manière prépondérante à l'amélioration. Historiquement, nous savons que ces recettes sont volatiles.

Le Conseil communal affiche donc un optimisme modéré, la situation financière reste fragile, avec un niveau d'endettement en augmentation régulière. De gros projets d'investissement, la piscine et la STEP, vont avoir un impact très important sur le niveau d'endettement. Une gestion financière prudente et raisonnable reste donc d'actualité et c'est pour cette raison que pour le Conseil communal, la maîtrise du niveau d'endettement demeure une priorité. Et bien sûr, même à l'échelon communal, il n'est pas possible de faire fi de la situation géopolitique mondiale, avec un retour d'une guerre commerciale qui aura certainement des impacts économiques importants sur notre économie tournée vers l'exportation.

Il y a toutefois des signes encourageants. Avec les investissements d'envergure prévus dans les Montagnes neuchâtelaises à travers le concept de Mobilité 2030 – tunnel d'évitement du Locle et amélioration de la liaison par rail – ou le développement du site Hôtel-de-Ville 7 avec l'implantation de la Haute École Arc (HE-Arc) et le futur pôle Métiers du Temps / Time Arts (MTTA), l'avenir de la commune est orienté dans une vision dynamique. En corollaire, une évolution démographique positive reste une priorité pour le Conseil communal. A ce titre, l'augmentation significative du nombre d'habitants en 2024 et 2023 est un signal enthousiasmant pour le Conseil communal et il n'entend pas relâcher ses efforts pour parvenir à renforcer cette tendance haussière, notamment à travers la campagne de promotion exogène lancée.

En plus de cela, notre collectivité possède des ressources pour traverser une période de vaches maigres, avec une réserve de politique conjoncturelle dotée de près de 10 millions et une fortune confortable de près de 70 millions de francs, même si cela ne doit pas constituer un oreiller de paresse.

Tous ces éléments doivent permettre de résorber le déficit structurel que nous connaissons probablement encore. Si les effets escomptés ne devaient pas être atteints, une approche rationnelle et approfondie du niveau des prestations et/ou de la fiscalité devra être abordée.

Il souhaite terminer ce rapport en remerciant l'ensemble des citoyennes et des citoyens ainsi que tous les contribuables pour les efforts consentis en faveur de la collectivité. Il profite d'adresser ses sentiments de gratitude aux collaboratrices et collaborateurs des services communaux pour leur engagement et leur disponibilité. Le Conseil communal vous invite, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, à bien vouloir voter les arrêtés ci-après.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président,

A. von Allmen

Le chancelier,

P. Martinelli

ARRETE
concernant les comptes et la gestion 2024

Le Conseil général de la Commune du Locle
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu le rapport du Conseil communal du 26 mars 2025,
Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

Arrête :

Article premier.- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2024, qui comprennent :

a) le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr.	86'503'668.56
Revenus d'exploitation	Fr.	<u>-83'298'369.89</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr.	3'205'298.67

Charges financières	Fr.	3'345'196.33
Produits financiers	Fr.	<u>-7'509'124.10</u>
Résultat provenant des financements (2)	Fr.	-4'163'927.77

Résultat opérationnel (1+2) Fr. -958'629.10

Charges extraordinaires	Fr.	2'286'160.00
Revenus extraordinaires	Fr.	<u>-2'840'689.84</u>
Résultat extraordinaire (3)	Fr.	-554'529.84

Résultat total, compte de résultats (1+2+3) Fr. -1'513'158.94

b) les dépenses d'investissements du patrimoine administratif sont de :

Total des dépenses	Fr.	7'583'956.70
Total des recettes	Fr.	<u>-647'625.73</u>
Investissements nets	Fr.	<u>6'936'330.97</u>

c) pour information, les dépenses d'investissements du patrimoine financier sont de :

Total des dépenses	Fr.	392'464.03
Total des recettes	Fr.	<u>0.00</u>
Investissements nets	Fr.	<u>392'464.03</u>

d) le bilan au 31 décembre 2024.

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2024 est approuvée.

Art. 3.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente, Le secrétaire,
J. Eymann W. Buirette

ARRETE

concernant la désignation de l'organe de révision pour les comptes 2025, 2026 et 2027

Le Conseil général de la Commune du Locle
Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014 et son règlement
générale d'exécution (RLFinEC) du 20 août 2014,
Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière

Arrête :

- Article premier.- Le Conseil communal est autorisé à mandater la fiduciaire Leitenberg Associés SA, pour le contrôle des comptes 2025, 2026 et 2027 de la Commune du Locle qui doit être réalisé selon les modalités prévues dans la LFinEC et ses dispositions d'application avant leur présentation au Conseil général.
- Art. 2.- L'organe de révision procédera à un contrôle ordinaire au sens de l'article 728 du code des obligations, conformément à l'article 17 RLFInEC.
- Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente, Le secrétaire,
J. Eymann W. Buirette

ARRETE

concernant l'alimentation de la réserve de préfinancement « Réaménagement site du Communal »

Le Conseil général de la Commune du Locle
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964
Vu la loi les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014
Vu l'arrêté adoptant la création de la réserve de préfinancement « Réaménagement site du Communal », du 27 avril 2012
Vu le rapport du Conseil communal, 26 mars 2025

Arrête :

- Article premier.- La réserve pour le préfinancement du coût des travaux de réaménagement du site du Communal est alimentée d'un montant de Fr. 1'700'000.-.
- Art. 2.-
- ¹ Le montant sera imputé dans le compte de résultats 2024 au chapitre des attributions aux réserves sous le n° 5701.3410.38930.00 « Attribution réserve de préf. réam. site du Communal ».
- ² Il sera imputé en contrepartie au bilan sous le compte 29300.00 « Préfinancement réaménagement site du Communal ».
- Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente, Le secrétaire,
J. Eymann W. Buirette

ARRETE

concernant l'alimentation de la réserve de préfinancement « PDPM »

Le Conseil général de la Commune du Locle
Vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964
Vu la loi les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014
Vu l'arrêté adoptant la création de la réserve de préfinancement « Réaménagement site du
Communal », du 25 avril 2014
Vu le rapport du Conseil communal, 26 mars 2025

Arrête :

- Article premier.- La réserve pour le préfinancement du coût des travaux du PDPM est alimentée d'un montant de Fr. 586'160.-.
- Art. 2.- ¹ Le montant sera imputé dans le compte de résultats 2024 au chapitre des attributions aux réserves sous le n° 5300.7900.38930.01 « Attribution réserve de préf. PDPM ».
- ² Il sera imputé en contrepartie au bilan sous le compte 29300.01 « Préfinancement PDPM ».
- Art. 3.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté après les formalités légales.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
La présidente, Le secrétaire,
J. Eymann W. Buirette